



SCI à 50 et 50

Par visiteurjuridique

J'ai un gros problème :

Gérant à 50%, mon associé composé de membres d'une même famille, le fils (associé) à fait de la culture de cannabis dans le local que l'on partage, il habitait ce local en prenant une surface importante ne respectant pas les 50% sans rien payer (atelier + habitation) j'ai du faire intervenir la police pour ses cultures qu'il cachait, afin de ne pas être inquiété. Mais aujourd'hui, 1 an et demi après les faits, il ne vient plus et laisse sa partie abandonnée, par contre il met en vente aux enchères forcée avec dissolution de la sci prononcée par le tribunal, qui condamne le gérant aux dépens pour mésentente entre associés.

J'aimerais bien savoir ce que je dois faire ? soit accepter mon sort, avec regret d'avoir dévoilé un trafic et perte de ma partie du local avec entreprise mise sur le carreau ou bien me battre et aller au fond avec cette problématique subie ? est ce que je peux faire valoir une perte financière ? un manque à gagner à cause de l'associé jugé pour trafic, qui ne paye plus rien ? et qui se permet de sortir de la sci en m'entraînant avec ?